# ENTENDONS-NOUS!

## DISSERTATION

*Sur le Mémoire des Princes présenté au Roi.*

PAR Mr. B. DE C***.

---

Les idées enfantent les opinions, & du choc des opinions naît ordinairement la lumière.

---

Prix 10 sols.

A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS*

Chez LAGRANGE, Libraire, rue St. Honoré, vis-à-vis le Palais-Royal.

1789.

Cac
FRC
3660

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

# DISSERTATION.

RIEN n'eſt plus difficile qu'à s'entendre en fait de conſtitution ; c'eſt pourquoi les Vénitiens conſervent une loi qui leur défend, ſous peine de mort, d'altérer par écrit ou verbalement les uſages conſtitutionnels de leur Etat.

Pour s'entendre, il faudroit ſe dépouiller de tout préjugé, de tout amour-propre, de tout intérêt ; mais l'expérience a déjà trop prouvé que l'homme naturellement né avec des paſſions, ne s'en dépouille que momentanément ; encore faut-il que la raiſon conſerve ſur lui ſon empire ; ce qui dure peu, dans les momens d'effervescence générale.

La nation Françaiſe née pour être toujours heureuſe, ſe livre trop au premier mouvement de ſon cœur ; ſemblable à une jolie femme, elle prend quelquefois un empire ſans bornes, & le moindre triomphe la conduit aux extrêmités les plus dangereuſes..... Né républicain, mais Français par goût ; je vais haſarder quelques

réflexions tacites, ſur le Mémoire des Princes, en répondant à une petite partie des raiſonnemens irréfléchis qu'il a occaſionné dans pluſieurs têtes ſuſceptibles de mieux penſer. Mais, la paſſion!...

Il y eſt dit, page 2, *Sire, l'Etat eſt en péril:* ici les zélés partiſans du Tiers-Etat crient à la ſédition; condamnent ſans égard les Princes; vont juſqu'à ſe permettre des réflexions dangereuſes & puniſſables, tandis que la Nobleſſe & le Clergé préſument tout perdu pour la France, ſi leurs droits diminuent jamais.... Tels ſont les extrêmes qui déſolent la ſaine philoſophie, & qui dérangent les têtes les mieux organiſées.

Parce que les princes avancent que l'Etat eſt en péril, eſt-ce porter un jugement ſéditieux? Non; c'eſt une opinion naturellement enfantée, enſuite de l'anarchie qu'occaſionneroit, ſans doute, un changement total.... On peut réformer les loix, non la conſtitution d'un Etat: & d'ailleurs, ce ſeroit ébranler le trône, première baſe conſtitutionnelle de la Monarchie.

En général, les loix faites par les hommes, quand elles ſont abuſives, peuvent ſe changer pour le bien commun de tous; mais ce qui eſt conſtitution forme l'Etat, lui appartient comme

principe de vie ; on ne peut donc l'altérer ſans anéantir l'Etat même ! Dans ce cas, tout eſprit juſte peut affirmer, ainſi qu'à cet endroit du mémoire, que l'*Etat eſt en péril*, qu'il toucheroit au moment de perdre juſqu'au nom de royaume, ou qu'il deviendroit une Monarchie totalement abſolue & deſpote.

Page 3, *les droits du trône ont été mis en queſtion.* Il n'eſt que trop vrai, qu'une foule de plumes ſans principes, mues par la paſſion, ſéduites par l'élégance des phraſes, enchantées des mots non des choſes, s'émancipent au point de prétendre que le Roi eſt toujours en tutelle, que la Nation peut enfin en diſpoſer arbitrairement. Syſtême tout-à-fait erroné, & très-dangereux.

Oui, Français, ce ſyſtême qui ſemble élever l'ame de tout Citoyen eſt abſolument dangereux ; car en ſuppoſant que les Etats-Généraux puſſent diſpoſer de la couronne, le peuple en ſeroit-il moins ſoumis au joug ? Il faut, de néceſſité, que la ſouveraineté exiſte quelque part ; or il eſt mathématiquement prouvé, qu'un corps en abuſe davantage qu'un Roi : ce ſeroit admettre deux Souverains ; donner à l'Etat une belle-mère, qui, ſans doute, careſſeroit ſeulement les

enfans jusqu'au moment de la noce, pour les dépouiller & les bannir peu-à-peu de la maison paternelle!... Ne changeons jamais la nature essentielle des choses, réformons l'abus des loix, les loix mêmes, non la constitution, parce que dans aucun cas on ne peut l'altérer sans tout ébranler. C'est, du moins, ce que prouve en pareil cas, l'histoire de tous les peuples de l'Univers.

Page 4; il est fait mention assez confusément, que si les voix étoient comptées par tête & sans distinction d'ordre, il en résulteroit des abus selon la séduction particulière d'un seul membre du Tiers-Etat. En supposant que cela soit, c'est néanmoins le seul moyen d'anéantir tout esprit de corps, toujours dangereux. Au lieu qu'en faisant une juste répartition des Députés de chaque ordre, le vœu général existeroit sans doute, du côté de la pluralité des voix, les choses s'y délibérant par scrutin. Et dans ma Lettre à M. Necker, je n'entends pas qu'on fasse un même ordre des Députés des trois ordres, mais seulement un seul corps, pendant tout le tems des occupations patriotiques que le Roi se propose de leur donner.

Quant au droit de voter séparément, c'est un

uſage, non une forme conſtitutionnelle; & ſelon mon opinion mûrement réfléchie, & peſée avec ſoin, il ſeroit malheureux qu'on ne pût le réformer, pour anéantir déſormais tout eſprit de corps. D'ailleurs, cela n'empêcheroit nullement au Clergé d'être toujours Clergé, & à la Nobleſſe toujours Nobleſſe, ſans augmenter en rien le crédit du Tiers-Etat. Enfin, le premier, le ſecond ou le troiſième ordre conſerveroit en particulier la puiſſance inconteſtable de diſputer ſes droits contre l'un des deux autres qui voudroit les enfreindre. Mais en fait d'opération qui regarde tous les Citoyens, la différence des ordres devient très-abuſive. Il s'agit, ſelon moi, de rendre heureux en France, le Clergé, la Nobleſſe & le Tiers-Etat, non l'un des trois aux dépens des deux autres. Il conviendroit donc, que des Députés reſpectifs de ces trois ordres, on en formât pour le moment un Conſeil national; ſinon, il ſera bien difficile de concilier tant d'opinions diverſes & peu reſpectueuſes.

Je ne préſume point que cette nouveauté puiſſe en rien diminuer les droits ou la prééminence de chaque ordre; les diſtinctions ſont indiſpenſables; il faut abſolument dans la ſociété des grands & des petits: vouloir abaiſſer la Nobleſſe

au niveau du Tiers-Etat, ou élever ceux-ci au rang du Clergé, ſeroit la même choſe que d'ôter aux roturiers riches leurs fortunes, pour les diſtribuer aux pauvres d'entr'eux. Autant vaudroit-il ſe partager en France, tous les biens par égale portion! Quant à moi, je jouirois en particulier de voir les humains tous réunis par les mêmes intérêts; vivres en frères & de bon accord; mais tout en ſuivant les mouvemens de mon cœur, je ſens que ma raiſon me préſente l'homme avec un caractère qui s'oppoſe à cette félicité univerſelle!

Examinons la trempe naturelle de l'homme: quelle eſt la fin qu'il ſe propoſe, ſinon d'acquérir une place à la Cour ou dans la Magiſtrature; de poſſéder un emploi lucratif ou des richeſſes? C'eſt l'ambition plus ou moins puiſſante de chacun. Egaliſer les conditions, ſeroit donc ôter à la ſociété le nerf qui fait agir. L'homme n'auroit plus d'émulation; boire, manger, jouer & dormir, occuperoient tous ſes inſtans; ce ſeroit un automate dont les rouages produiroient toujours les mêmes effets.... Hélas! nous avons déjà aſſez de ſtatues!

Nous ne connoiſſons le ſentiment qu'à l'aide de l'ame qui s'élève plus ou moins; & cette élé-

vation a un point déterminé, toujours réuni à l'envie d'acquérir ou de posséder plus que son égal, son ami, son parent, son frère, enfin, plus que son père même. En philosophe, je blâme sincèrement cette cupidité ; mais elle est l'aliment de la société : c'est la nourriture de l'imagination, & il y auroit trop de danger à la laisser mourir de faim!..... N'examinons plus ce que devroit être l'homme, mais ce qu'il est en effet ; alors, nous le rendrons heureux par l'usage de ses propres lumières naturelles. Du moins, pour y réussir, il suffiroit de s'entendre, & de ne plus se juger les uns & les autres, avant de s'être mûrement étudié. Dire qu'une chose est mauvaise, n'est pas le prouver..... Comment trouvez-vous cette brochure, disoit Dorimond à son fils ? O mon père, ce ne sont que des mots. Il est vrai, mon fils, reprit Dorimond, que chaque ligne en renferme plusieurs ; mais si tu veux jamais te distinguer dans les lettres, compose pour le Public un livre sans mots, il sera curieux, sans doute ; & s'il ne donne à réfléchir, il laissera du moins le temps de penser ; nous en avons si grand besoin ?

Un génie impartial examine la société d'un autre œil qu'un esprit passionné ; il voit s'enfanter

des opinions diverſes dans toutes les têtes ; mais il s'en faut bien qu'il préſume notre ſiècle plus inſtruit que celui de nos pères, à moins que l'entêtement, la partialité, & que le manque de reſpect caractériſent une bonne éducation. Si c'eſt prouver la biſarrerie de l'eſprit humain, ce n'eſt guère élever les lumières de ſon imagination.

Au reſte, tout devant varier dans la nature, tout doit néceſſairement changer dans les uſages. Mais, quelle différence y a-t-il entre convoitiſer la Nobleſſe, la diſtinction, ou les richeſſes de ſon prochain ? N'eſt-ce pas des biens particuliers ? Ne ſeroient-ce plus des propriétés, dont la moindre ne peut, ſans injuſtice, s'ôter à l'un pour donner à l'autre ?... Si donc, l'équité veut qu'on laiſſe les biens à ceux qui en ſont poſſeſſeurs, elle doit conſerver auſſi la Nobleſſe aux Nobles, & la prééminence au Clergé.

Page 8. *Ainſi cette Aſſemblée* ( des Etats-Généraux ) *ſi deſirée & ſi néceſſaire, ne ſeroit qu'une ſource de trouble & de déſordre.* Cette prédiction fatale s'effectueroit ſans doute, ſi on ébranloit la conſtitution ; la Monarchie ne ſeroit plus Monarchie, & j'oſe aſſurer que le Roi ceſſeroit d'être reſpecté, ou que le Tiers-Etat perdroit généralement ſon aſcendant ſur les affaires poli-

tiques. . . . . Tout êxtrême, n'enfante jamais que des extrêmes !

Page 9. *Cette brave, antique & reſpectable Nobleſſe, qui a verſé tant de ſang pour la Patrie & pour les Rois; qui plaça Hugues-Capet ſur le Trone; qui arracha le Sceptre de la main des Anglois, pour le rendre à Charles VII, & qui a mis la Couronne ſur la tête de l'Auteur de la branche régnante*, &c. Il eſt conſtant qu'autrefois la Nobleſſe ſeule défendoit & ſoutenoit l'Etat au prix de ſon ſang, & ſouvent de ſa fortune; & on ne pent ſe diſſimuler qu'encore aujourd'hui, elle eſt l'ame des armées; car bien qu'on en puiſe les principales forces dans le Tiers-Etat, elle doit conſerver ſans ceſſe ſes droits inconteſtables & précieux. Ainſi, c'eſt un abus intolérable de trouver mauvais que la Nobleſſe ſoit héréditaire, puiſque, dans le fond, c'eſt une propriété auſſi conſtante, que la poſſeſſion du premier objet. Autant vaudroit-il dire, que les enfans héritent mal à propos des biens de leurs pères ! . . . . On trouve très-ridicule auſſi que le Clergé poſſède de grands biens; j'étois de cet avis mais en étudiant la ſociété, je vois que nous vivons tous aux dépens les uns des autres : il faut donc abſolument que les richeſſes, ne pouvant ſe di-

viſer par égale portion, ſoient le partage de certains propriétaires ; & je ne vois guère ce que gagneroit le Public, ſi les cent mille livres de rente qu'a l'Evêque de C*** paſſoit à M. le Comte B****, ou à un ſimple Bourgeois. Cette ſomme en ſeroit-elle moins aſſervie au caprice du Propriétaire ?

Page 10. *Les Princes ſouſſignés demandent à donner l'exemple de tous les ſacrifices qui pourront contribuer au bien de l'Etat, & à cimenter l'union des ordres qui le compoſe.* Ce ſentiment généreux & déſintéreſſé, ſi digne des plus grandes ames, eſt un point eſſentiel, le ſeul propre à ramener la paix, à cimenter une union parfaite entre les trois ordres, & à conſolider, pour jamais, la puiſſance du Trône, & la liberté publique. C'eſt-à-dire, ſi chacun ſupporte dans la plus parfaite égalité, les impôts & les charges de l'Etat ; ſi les Miniſtres des Finances ne font plus de ces emprunts abuſifs, qui n'ont déjà que trop ruiné la France, & s'ils ceſſent de ſonger à leurs vaines économies, en ſupprimant toutes ſortes d'emplois ou de charges ; que d'individus ſubalternes qui, privés par ces ſuppreſſions de toute reſſource, embraſſent le commerce ou une autre profeſſion, & viennent ainſi diminuer naturelle-

ment le gain des premiers occupés!.... Je répéterai toujours que, vivant néceſſairement aux dépens les uns des autres, on ne ſauroit rien ſupprimer qui ne cauſe un mal réel, & plus grand que le bien momentané qu'on procure.... Un Etat doit ſeulement porter ſon attention, à ce que ſon numéraire ne paſſe pas à l'étranger, mais le faire circuler alternativement, afin que ſemblable à une rivière, chaque citoyen puiſſe à ſon tour y puiſer dedans.

La dette nationale augmentée & perpétuée par les emprunts que certains Miniſtres des Finances n'ont ceſſé de faire & de multiplier à l'infini, a cauſé tout le déſordre qui diviſe les eſprits, & qui change les cœurs; juſqu'à l'anarchie, qui voudroit auſſi y trouver l'occaſion de développer toute ſa malignité!

Le Clergé & la Nobleſſe, ſenſibles aux maux de la Nation, & voulant contribuer de tout leur cœur au bien public; il ne s'agit qu'à répartir avec juſtice, des contributions mieux entendues. Que ce ſoit donc déſormais les biens qui payent, non les perſonnes; qu'on établiſſe l'impôt du timbre ſans gêner le commerce, alors les Juifs qui ont toute leur fortune en porte-feuille, payeroient les impôts ainſi que toute autre propriétaire....

Il ne manque en France aucune reſſource, pour que la Nation y ſoit toujours heureuſe, & toujours en paix. Un peu moins d'égoïſme, un peu plus d'amour du prochain, ſuffiroit pour s'entendre, pour travailler avec fruit, & ſe rendre digne de l'Auteur de la nature, dont nous oublions ſi étrangement aujourd'hui la loi ſacrée & divine!...

*F I N.*